



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Le 3^{ème} traitement contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée rendu obligatoire par arrêté préfectoral est à réaliser entre **13 et le 22 juillet 2020**.

OÏDIUM

VIGILANCE : Progression de la maladie sur grappes. Période de forte sensibilité toujours en cours.

MILDIOU

La progression de la maladie semble se stabiliser mais les symptômes restent bien présents sur feuilles et sur grappes.

EUDEMIS

2^{ème} génération en cours.

Pour suivre correctement le début du vol de la 3^{ème} génération, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV sur les abeilles.

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



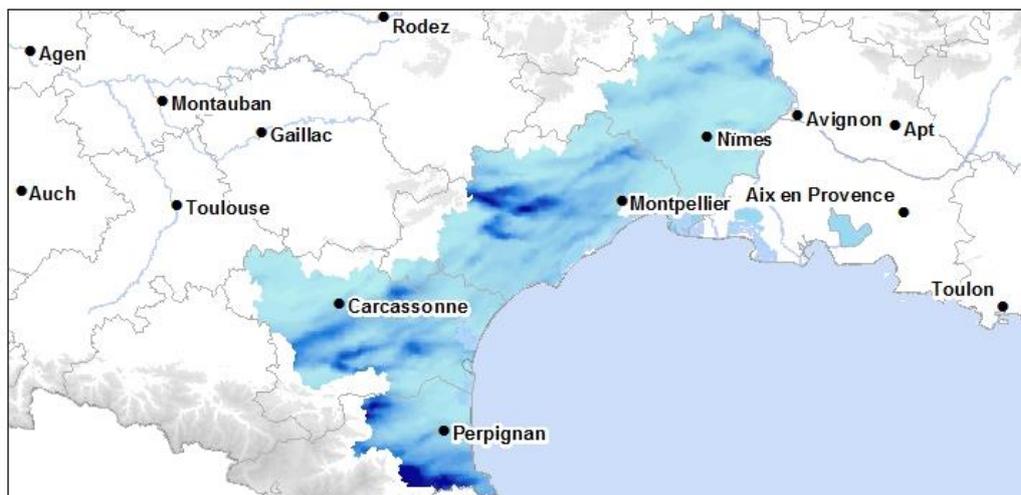
Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la
Biodiversité

PLUVIOMETRIE

		29-juin	30-juin	1-juil.	2-juil.	3-juil.	4-juil.	5-juil.
AUDE	ALAIGNE	0	2,7	0	0,7	0	0	0
	CAZILHAC	0	5,4	0	0,1	0	0	0
	LEZIGNAN	0	3,3	0,3	0	0	0	0
	LIMOUX	0	13,4	0	0	0	0	0
	NARBONNE	0	1,6	0	0	0	0	0
GARD	AIGUES-MORTES	0	2,4	0	0	0	0	0
	BARJAC	0	0	0	0,3	0	0	0
	CARDET	0	1,6	0	4,5	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	0	16,1	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0,7	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	2,8	0	0	0	0	0
HERAULT	MARSEILLAN	0	4,2	0	0,2	0	0	0
	OLONZAC	0	2,6	3,1	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	2,8	0	0,7	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	10,3	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	2,4	0	0	0	0	0
	VALFLAUNES	0	9,6	0	0	0	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	3,5	2,3	0	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0,1	0,8	16,9	0,2	0	0
	LLUPIA	0,2	0	0,6	6,9	0	0	0
	PIA	0	0	0,2	1,2	0	0	0
	RODES	0	0	3,1	2,9	0	0	0

Répartition des pluies –cumul hebdomadaire - échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV

PLUIE hebdomadaire : cumul 7 jours
au 03/07/20



4200703:
mini=0.0mm - maxi=74.4mm

Légende



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **baies à taille de pois** » (stade 31 ou K ou BBCH 75) dans les **secteurs tardifs et/ou parcelles tardives**
- à « **mi véraison** » (stade 36 ou M ou BBCH 85) dans les **parcelles précoces en zone précoce**.

Le stade majoritairement observé est « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77).

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

(*Scaphoideus titanus*)

• Éléments de biologie

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages,
- le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.



Larve cicadelle L4 vectrice de la flavescence dorée

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Les symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

× Aude

Les 1^{ers} symptômes de la maladie sont observés depuis la semaine dernière sur l'Est du département.

× Gard

De nombreuses cicadelles sont encore visibles dans le vignoble départemental. Les stades larvaires observés sont des L4 et L5.

Les symptômes sont facilement visibles au vignoble.

× Hérault

Quelques adultes sont observés.

× Pyrénées-Orientales

De nombreuses cicadelles sont encore visibles dans le vignoble départemental. Les stades larvaires observés sont des L3, L4 et L5.

Les symptômes sont facilement visibles au vignoble.

Évaluation de risque : Le 3^{ème} traitement contre le vecteur de la flavescence dorée, rendu obligatoire par arrêté préfectoral, est à réaliser dans la période du 13 au 22 juillet 2020.

Pour toutes les d'informations, consulter le site de la [DRAAF Occitanie](#) ainsi que les [arrêtés préfectoraux relatifs aux traitements obligatoires](#)

Le phytoplasme de la flavescence dorée est un organisme réglementé inscrit sur la liste des dangers sanitaire de niveau 1.

Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative. »

Dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Depuis la semaine dernière, on observe une très forte recrudescence des symptômes d'oïdium sur l'ensemble des secteurs de l'Aude. Le développement des symptômes est souvent restreint aux grappes, où les fréquences et les intensités d'attaques peuvent dépasser les 80 %.

Les feuilles sont généralement exemptes de toute trace d'oïdium.

Ces nouveaux foyers d'oïdium apparaissent autant sur cépages sensibles ou parcelles à historiques que cépages et parcelles « classiques ».

Les conditions sont particulièrement favorables à un développement exponentiel et rapide sur les derniers jours de sensibilités des raisins, la vigilance est de mise.

× Gard

Cette semaine on observe une progression des symptômes dans les parcelles de cépages sensibles (Carignan, Chardonnay) présentant déjà des symptômes. Dans quelques cas, on observe 100 % des grappes touchées sur Chardonnay.

De manière générale, sur les parcelles de cépages moins sensibles, l'oïdium peut être observé à l'état de traces voire absent.

× Hérault

De nouveaux symptômes, essentiellement sur grappes, sont encore observés dans toutes les situations. Les parcelles « à drapeaux » et les situations sensibles (cépages et/ou environnement) sont toujours les plus concernées.

Le champignon est toujours bien actif et les symptômes progressent. Sur les parcelles déjà atteintes les intensités d'attaque peuvent être très élevées alors que sur les nouvelles parcelles touchées, elles restent faibles.

Par unité agroclimatique, le stade phénologique dominant observé sur Carignan, est le suivant :

- entre « baies à taille de pois » (stade 31 ou K ou BBCH 75) et « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans la Vallée de l'Orb-Lodévois,
- « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans le Minervois, le Biterrois, les Hauts Coteaux, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault, le Montpelliérais et dans le Nord Montpelliérais.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont bien visibles dans de nombreuses parcelles du vignoble départemental. La fréquence et l'intensité des dégâts varient selon les parcelles et peuvent être ponctuellement importantes.

La maladie progresse encore dans les parcelles où elle est présente. De plus en plus de parcelles présentent des symptômes sur grappes.

Evaluation du risque : cette semaine, la maladie est en progression sur grappes essentiellement, notamment dans les parcelles déjà atteintes.

La période de forte sensibilité des grappes est toujours en cours dans de nombreuses parcelles. Surveiller les symptômes notamment sur baies.

Les grappes demeurent extrêmement réceptives et cela au moins jusqu'au stade « fermeture complète de la grappe ».

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oidium est sensible aux rayons ultra-violets.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation aux vignobles

× Aude

Aucune évolution de la maladie cette semaine, suite aux conditions particulièrement défavorables au champignon.

Très peu de symptômes sporulant sont observés, en dehors de quelques fins de sporulations sur des taches anciennes.

Sur grappes, le développement du rot gris et du rot brun sont en stagnation, comme les symptômes de mildiou mosaïque secs.

× Gard

Cette semaine est marquée par une stabilisation des extériorisations de symptômes sur feuilles sur l'ensemble du département. Sur grappes, dans les parcelles très touchées, la progression du rot brun se poursuit. Dans les prochains jours, il faut s'attendre à une possible sortie de symptômes notamment dans le Sommiérois et les Costières suites aux pluies du 26 juin.

× Hérault

De manière générale la situation se stabilise.

Quelques nouvelles taches, non fructifiées, sont observées sur jeunes feuilles dans certaines situations. Des symptômes de mildiou mosaïque sont visibles.

Sur grappes, le faciès « rot gris » est encore observé. Le faciès « rot brun » est en légère progression dans les parcelles déjà atteintes. La fréquence d'attaque peut atteindre localement 28 % des grappes.

× Pyrénées-Orientales

Les conditions climatiques de la semaine dernière (humidité et orages localement) ont relancé la maladie sur grappes et sur feuilles. Pour beaucoup de parcelles en zone plus tardive, nous sommes toujours dans la période de sensibilité de la vigne.

Les taches sur jeunes feuilles sont toujours visibles et, à la faveur des derniers orages, elles ont, pour beaucoup d'entre elles, sporulées.

Avec les conditions climatiques de cette semaine (Tramontane et chaleur) certaines taches peuvent sécher mais peuvent relancer la sporulation à la moindre humidité ou pluie pour provoquer de nouvelles contaminations sur les organes non protégés.

Des symptômes de mildiou mosaïque sont aussi visibles sur feuilles.

Sur grappes, de nombreux symptômes de rot brun sont présents dans le vignoble départemental.

Sur certains cépages (Grenaches, Macabeu, Carignan) des pertes de récolte sont significatives.

• **Données de la modélisation** (*voir caractéristiques des modèles*)

✓ **Potentiel Système** (*modélisation arrêtée au 5 juillet*) :

J = 5 juillet 2020	Situation J-7 à J	Simulation J à J+7
Risque modélisé Mildiou	Le risque mildiou modélisé varie de très faible à très fort selon les secteurs. Pyrénées Orientales : Il varie de très faible sur la partie Nord-Est du département à très fort sur le reste département. Aude : Il varie de faible à très fort sur tout le département. Hérault : Risque faible sur le Nord-Est du département et très fort sur le reste du département. Gard : Risque variant de très faible à très fort sur tout le département (majoritairement faible).	Le risque modélisé est en diminution pour la semaine à venir sur le Gard. Il reste stable sur les autres départements.
Contaminations	De nouvelles contaminations épidémiques ont été détectées : - sur les pluies du 30 juin : o Aude : tous les secteurs o Hérault : tous les secteurs o Gard : Sables - sur les pluies du 1 et 2 juillet : Pyrénées-Orientales : tous les secteurs sauf Plaine Nord Tech et Bas Conflent - sur les pluies du 2 juillet uniquement : o Gard : Bassin alésien, Uzège, Vallée de la Cèze, Vallée du Rhône Nord, Vivarais o Pyrénées-Orientales : Plaine Nord Tech	Aucune nouvelle contamination épidémique n'est modélisée pour cette semaine.

Bleu : démarrage ou nouvelles contaminations Vert : rien à signaler

*Virulence : Potentiel infectieux de la contamination.

✓ **Milstop** (*modélisation arrêtée au 5 juillet*)

		du 8 au 14 juin	du 15 au 21 juin	du 22 au 28 juin	du 29 juin au 5 juillet	Indice de risque allant de -5 à +5	
		Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :	Repiquages théoriques liés aux pluies et aux hygrométries, si présence de foyers primaires, à partir du :		
Aude	Alaigne	16-juin	23-juin	09-juil	12-juil	+2,9	↗
	Carcassonne	16-juin	24-juin	09-juil	12-juil	+2,6	=
	Leucate	18-juin	24-juin	07-juil	16-juil	+3,3	=
	Lézignan	16-juin	25-juin	-	14-juil	+3,2	↗
	Narbonne	17-juin	25-juin	10-juil	13-juil	+3,6	↗
Gard	Bagnols sur Cèze	17-juin	28-juin	-	14-juil	+2,5	↗
	Bourdic	20-juin	28-juin	-	14-juil	+1,4	↗
	Cardet	21-juin	28-juin	-	14-juil	+2,2	↗
	Générac	19-juin	28-juin	-	14-juil	+1,6	↗
	Sommières	21-juin	28-juin	11-juil	14-juil	+1,5	↗
	Tavel	19-juin	28-juin	-	14-juil	+0,3	=
Hérault	Vauvert	19-juin	28-juin	10-juil	14-juil	+2,2	=
	Olonzac	17-juin	26-juin	09-juil	12-juil	+3,6	=
	Laurens	17-juin	27-juin	09-juil	12-juil	+2,6	↗
	Prades sur Vernazobres	18-juin	27-juin	09-juil	14-juil	+3,2	↗
	Béziers	18-juin	26-juin	09-juil	14-juil	+4	=
	Villemagne	17-juin	26-juin	09-juil	12-juil	+2,2	=
	Marseillan	17-juin	26-juin	10-juil	14-juil	+3,2	↗
	Pouzolles	18-juin	28-juin	09-juil	12-juil	+2,9	↗
	Plaisan	17-juin	28-juin	09-juil	12-juil	+2,8	=
	Saint Jean de Fos	18-juin	28-juin	11-juil	14-juil	+2,1	↗
	St Christol	19-juin	28-juin	09-juil	14-juil	+1,7	↗
Pyrénées-Orientales	Frontignan	18-juin	26-juin	10-juil	14-juil	+2,9	=
	Valflaunès	19-juin	28-juin	09-juil	12-juil	+2,2	=
	Laroque des Albères	17-juin	26-juin	07-juil	14-juil	+4,2	↗
	Perpignan	18-juin	25-juin	07-juil	13-juil	+4,3	↗
	Saint Paul de Fenouillet	17-juin	24-juin	10-juil	14-juil	+2,2	=

Evaluation du risque : la pression de la maladie se stabilise.

Les symptômes ont peu progressé depuis la semaine dernière, mais ils se réactivent à la moindre humidité.

La période de forte sensibilité de la vigne est encore en cours. La plante peut subir des dégâts jusqu'au début de la véraison. Toutefois le risque sur baie régresse progressivement à partir de fermeture de la grappe.

ATTENTION de simples humidités et/ou pluies suffisent à engendrer de nouvelles contaminations.

Observer activement tout symptôme, consulter la météo et **rester vigilant à l'annonce de nouvelles pluies et/ou humidités car elles sont susceptibles d'engendrer de nouvelles contaminations.**

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)

- × **Aude**

Le vol et les pontes se poursuivent.

Des perforations sont observées sur l'ensemble des secteurs de l'Aude.

Le nombre de pontes, fraîches ou avortées, ainsi que les nombreuses perforations font supposer une G2 particulièrement forte.

Sur certaines parcelles, les vers de grappes atteignent les stades L4 voire L5.



Eudémis : ponte fraîche

- × **Gard**

Les vols et dépôts de ponte de la 2^{ème} génération d'eudémis sont terminés.

Des perforations de sont observées sur les secteurs sensibles

Cette 2^{ème} génération était d'une intensité faible cette année.

- × **Hérault**

Le vol de 2^{ème} génération se poursuit en zones moyennes et tardives.

Des pontes fraîches ou en évolution sont encore observées, essentiellement en zones tardives.

Des « têtes noires » et des éclosions sont notées en zones moyennes et tardives.

Des perforations sont toujours observées en toutes zones, avec des larves du stade L1 au stade L5 (pour les parcelles les plus précoces). Elles peuvent être nombreuses localement en zones précoces.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 2^{ème} génération se termine dans les secteurs tardifs du vignoble départemental.

Les dépôts de pontes se poursuivent sur les secteurs Moyenne et Haute Vallée de l'Agly, du Bas Conflent, des Fenouillèdes Vallée et Fenouillèdes coteaux. Les dépôts de pontes peuvent être importants sur certaines les parcelles.

Les foyers de perforations sont visibles dans le secteur de la Plaine (Nord et Sud Tech), du Cru Banyuls et des Aspres Premiers Coteaux.

Le niveau d'infestation de cette 2^{ème} génération peut être qualifié de moyen à fort selon les parcelles.

• **Données de la modélisation** (*voir caractéristiques des modèles*)

✓ **LOB** (*modélisation arrêtée au 5 juillet*)

		Début des éclosions de 2 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du	Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 3 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du
Aude	Alaigne	05-juil		
	Carcassonne	25-juin		
	Leucate	24-juin		
	Lezignan	19-juin	17-juil	
	Narbonne	24-juin		
Gard	Bagnols sur Cèze	17-juin	15-juil	20-juil
	Bourdic	22-juin	20-juil	
	Cardet	20-juin	18-juil	
	Générac	20-juin	17-juil	
	Sommières	17-juin	16-juil	20-juil
	Tavel	23-juin	20-juil	
	Vauvert	18-juin	17-juil	21-juil
Hérault	Olonzac	17-juin	16-juil	21-juil
	Laurens	30-juin		
	Prades sur Vernazobres	22-juin	20-juil	
	Béziers	21-juin	19-juil	
	Villemagne	02-juil		
	Marseillan	18-juin	17-juil	
	Pouzolles	18-juin	16-juil	21-juil
	Plaissan	17-juin	15-juil	19-juil
	Saint Jean de Fos	22-juin	19-juil	
	St Christol	19-juin	16-juil	21-juil
	Frontignan	18-juin	16-juil	21-juil
Vallfaunès	25-juin			
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	12-juin	12-juil	16-juil
	Perpignan	13-juin	12-juil	16-juil
	Saint Paul de Fenouillet	06-juil		

Evaluation du risque : Le vol de 3^{ème} génération n'a pas encore démarré. Pour le suivre correctement, si ce n'est pas déjà fait, changer les glus et capsules dans chacun des pièges.

Surveiller vos pièges et le dépôt des pontes.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

× **Gard**

Les vols se généralisent à l'ensemble du département avec des intensités de captures en augmentation en secteurs sensibles.

× **Hérault**

Des papillons sont observés dans le Biterrois, la Basse Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais. De rares larves sont visibles au vignoble.

× **Pyrénées-Orientales**

De nombreux papillons sont visibles dans les pièges du réseau.

Des larves sont déjà visibles dans les grappes dans quelques parcelles du Littoral (Torreilles), du Cru Banyuls et de la Plaine Nord Tech (Ponteilla, Toulouges).

Evaluation du risque : surveiller le vol et les larves

• **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

× **Hérault**

Des captures sont observées dans les pièges.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Pas d'évolution de la maladie.

× Aude

Pas d'évolution de la maladie constatée. Toujours pas de symptôme sur grappe observé.

× Gard

Sur l'ensemble du département, depuis plusieurs semaines aucun symptôme n'est observé.

En fin de semaine dernière, sur le secteur des Costières, une parcelle de Grenache et Syrah, présente de nombreux symptômes sur feuilles et grappes. Elle a été grêlée lors de l'orage du 14 juin et est en défaut de protection. Cette parcelle qui est un cas isolé, et ne représente pas la situation générale du secteur.

× Hérault

Pas de nouveau symptôme observé cette semaine.

Des anciens symptômes continuent à être observés.

Pas d'évolution de la maladie.

× Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont observés notamment dans le secteur des Aspres Premiers Coteaux. Les conditions climatiques chaudes et sèches ne sont pas favorables à son développement.

La véraison marque la fin de la sensibilité de la grappe à cette maladie, mais elle n'est pas encore en cours dans les secteurs les plus touchés.

L'évolution de la maladie reste à surveiller sur tous les secteurs

Evaluation du risque : rechercher les symptômes et surveiller leur évolution.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

Quelques rares symptômes sont observés.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes notamment sur grappes et l'évolution des stades phénologiques.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, effeuillage, palissage...), elles diminuent la durée d'humectation et aèrent les grappes.

Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entre-cœurs et augmentent l'entassement du feuillage.

CICADELLE DES GRILLURES (*Empoasca vitis*)

× Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil de nuisibilité, dans les parcelles observées. Quelques symptômes de grillures sur feuilles sont ponctuellement visibles

Evaluation du risque : risque très faible à ce jour.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles observées.

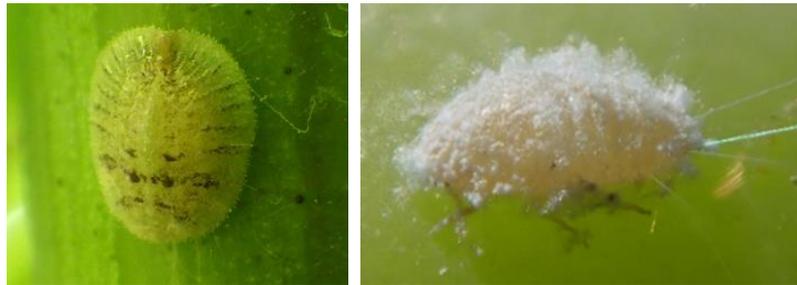
MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes d'esca et de Black-Dead-Arm sont fréquemment visibles.
Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

COCHENILLES



Cochenille Lécantine (à gauche) et Cochenille farineuse (à droite)

× Gard

Des larves de cochenilles lécanines et farineuses sont observées sur les organes verts dans le secteur des Sables.

× Hérault

Des larves de cochenilles lécanines, farineuses, floconneuses sont observées sur les organes verts sur les parcelles habituellement sensibles.

Evaluation du risque : le risque est lié à l'historique de la parcelle.

ACCIDENT CLIMATIQUE

• Echaudage

Sur l'Est Montpelliérais, les chaleurs de dimanche dernier ont provoqué localement des symptômes d'échaudage.

Un risque d'échaudage persiste dans le vignoble régional car de nouveaux épisodes de fortes chaleurs sont annoncés dans les prochains jours.

Prochain BSV le mardi 21 juillet 2020

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon et Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Périss SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, Neotera.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.